



Pas de société de nettoyage entre les locataires

Par ganil

Bonjour,

Je suis rentrer dans un appartement depuis plus d'un mois et l'on ma annoncé que lorsque je rentrerais dans le logement une société de nettoyage serait mandaté étant donné que celui-ci n'avait pas été nettoyé un minimum à la sortie du locataire.

Cela fait un mois que j'appelle régulièrement mon agence afin de leurs demander ou est cette société de nettoyage mais ils me font tourner en rond.

En relisant le bail je vois que l'on peut me prendre de l'argent sur ma caution si le nettoyage de l'appartement n'est pas assez bien quand je le quitte(j'en déduis donc que c'est également le cas pour l'ancien locataire)

Y'a t il donc un moyen de les forcer à faire le ménage?

Merci d'avance.

Par janus2

Bonjour,

Vous voulez dire que depuis plus d'un mois vous vivez dans la saleté laissée par l'ancien locataire en attendant en vain qu'une entreprise vienne faire le ménage ?

Par ganil

Non j'ai fait un peu de ménage histoire de. Mais il y a quand même des choses qui doivent être nettoyer à fond

Par yapasdequoi

Bonjour

Est-ce que l'état de saleté a été bien inscrit dans l'état des lieux d'entrée ?

Cette promesse de nettoyage a-t-elle été faite par oral ou par écrit ?

Ne rêvez pas : au bout de 1 mois on ne peut plus dire qui a sali quoi... sauf si c'est noté en détail sur l'état des lieux d'entrée !